

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil au centre communautaire au 2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs, le vendredi 9 mars 2012.

1- Ouverture de la session

12-03-54-1

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'ouvrir l'assemblée à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Richard Houde, Gilles Delamirande, Sylvain Riopel, et Christin DuBois formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Sylvain Breton.

Monsieur Jacques Pellerin est absent.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Adoptée à l'unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

12-03-55-2

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Christin DuBois, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée à 20 h

2. Approbation de l'ordre du jour

3. Approbation du procès verbal du 10 février 2012

4. Correspondance significative

5. Administration et communication

- 5.1 Approbation des dépenses du mois de février (169 802,32 \$)
- 5.2 Approbation des comptes à payer et autorisation des paiements du mois de février 2012
- 5.3 Rapport financier au 29 février 2012
- 5.4 Signataires : acte d'extinction de servitude de construction
- 5.5 Autorisation de dépenses : achat de matériel informatique
- 5.6 Modifications au système d'alarme des bâtiments municipaux
- 5.7 Octroi de contrat de surveillance d'alarme

6. Protection des citoyens

- 6.1 Rapport mensuel du service de Protection des Incendies
- 6.2 Rapport mensuel du service des Premiers répondants
- 6.3 Application du schéma de couverture de risques de la MRC Matawinie
- 6.4 Autorisation de dépense : achat d'équipements pour le service de Protection des Incendies

7. Travaux publics

8. Urbanisme

- 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
- 8.2 Avis de motion : règlement 12-427-5 amendant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots dans la zone S-7

- 8.3 Adoption premier projet de règlement 12-427-5 amendant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots dans la zone S-7
- 8.4 Octroi de contrat : réfection des installations septiques au 10981, route Pauzé

9. Environnement et hygiène du milieu

- 9.1 Rapport mensuel Compo Recycle
- 9.2 Autorisation de dépenses : journée de la Terre

10. Loisirs, arts et culture

- 10.1 Panneau d'affichage électronique
- 10.2 Autorisation de dépenses : panneaux de bienvenue

11. Vie communautaire et famille

- 11.1 Octroi d'aide financière : Fabrique de l'église St-Émile
- 11.2 Octroi d'aide financière : Coopérative Santé de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- 11.3 Politique familiale et municipalité amies des aînés

12. Économie et développement touristique

- 12.1 Demande de subvention : bottin des gens d'affaires d'Entrelacs
- 12.2 Autorisation de dépenses : salon Maisons et Chalets de Champagne 2013
- 12.3 Adhésion à charte de la Coalition Bois Québec

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3- Approbation des procès-verbaux

12-03-56-3

Considérant qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 février 2012 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Richard Houde, propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 février 2012 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Correspondance significative

La liste de correspondance significative a été déposée au conseil.

5. Administration et communication

12-03-57-5.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'approuver les dépenses du mois de février 2012. Le montant total des déboursés est de 169 802,32 \$ incluant les salaires.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-58-5.2

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose que la directrice générale soit et est autorisée d'émettre les chèques pour le paiement des factures de février 2012, et ce pour un montant total de 21 807,63 \$.

Monsieur Richard Houde, conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois de février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Point 5.3

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport financier au 29 février 2012.

12-03-59-5.4

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'autoriser le maire, monsieur Sylvain Breton, et la directrice générale, madame Ginette Brisebois, à signer tous les documents nécessaires à l'acte d'extinction de servitude de construction dans le dossier Gestion Lordeg inc. numéro 127 941.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-60-5.5

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accepter la soumission de PG Solutions pour la fourniture d'un nouveau serveur et d'un poste de travail pour le service d'Aménagement du territoire au coût de 7 812,55 \$, taxes incluses, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-61-5.6

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'autoriser des modifications au système d'alarme des bâtiments de la municipalité au coût de 1 045 \$, plus les taxes et la main d'œuvre du technicien, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-62-5.7

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'octroyer le contrat de surveillance d'alarme à CLS Lanaudière, au coût de 900 \$, plus taxes, par an, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

6. Protection des citoyens

Point 6.1

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, dépose le rapport du service de Protection des Incendies pour le mois de février 2012.

Point 6.2

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, informe l'assemblée qu'il y a eu cinq (5) appels au mois de février 2012 au service de Premiers répondants.

12-03-63-6.3

CONSIDÉRANT QUE le schéma de la MRC de Matawinie a été attesté par le ministère le 6 mai 2011;

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Richard Houde, propose de confirmer que la municipalité se conformera au schéma de couverture des risques de la MRC de Matawinie et l'appliquera.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-64-6.4

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'autoriser l'achat de quatre (4) appareils respiratoires et seize (16) bouteilles d'air au coût total de 2 000 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

7. Travaux publics

Aucun point.

8. Urbanisme

12-03-65-8.1

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'accepter le rapport du service de l'Aménagement du territoire pour le mois de février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Point 8.2

Avis de motion

Monsieur Sylvain Riopel, donne avis que, lors de cette séance, il présentera pour adoption, le premier projet de règlement numéro 12-427-5 modifiant le règlement de lotissement.

L'objet de ce règlement est de réviser à la baisse les normes minimales de dimensions des lots dans la zone S-7, située à l'extrémité nord du territoire municipal. Le règlement a aussi pour objet de préciser qu'il est autorisé de diminuer la largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe, sans toutefois que cette largeur soit inférieure à 50 mètres.

12-03-66-8.3

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE	la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> permet à une municipalité de modifier ce règlement;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité a reçu une demande afin de réviser les normes minimales de lotissement applicables dans la zone S-7;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal estime cette demande recevable compte tenu des caractéristiques de la zone concernée;
EN CONSÉQUENCE, monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose :	
QUE	le conseil adopte, lors de la séance du 9 mars 2012, le premier projet de règlement numéro 12-427-5 intitulé « Règlement amendant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots dans la zone S-7 »;
ET QU'	une assemblée de consultation publique soit tenue vendredi, le 13 avril 2012 à 18 h 30 à l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

**MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT N^o 12-427-5

Premier projet de règlement

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
CONCERNANT LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS DANS LA
ZONE S-7**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande afin de réviser les normes minimales de lotissement applicables dans la zone S-7;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime cette demande recevable compte tenu des caractéristiques de la zone concernée;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 12-427-5 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.3, intitulé *Dimensions minimales des lots ou des terrains*, est modifié en remplaçant les normes de dimensions minimales des lots ou des terrains applicables dans la zone S-7 par les suivantes :

Zone	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur moyenne minimale
S-7	7 000 m ²	75 mètres	60 mètres

Suite à cette modification, les normes de lotissement minimales applicables dans les zones S-1 à S-9 seront donc les suivantes :

Zone	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur moyenne minimale
S-1	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-2	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-3	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-4	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres

S-5	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-6	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-7	7 000 m ²	75 mètres	60 mètres
S-8	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-9	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres

ARTICLE 3

Les dispositions de l'article 5.5.1, intitulé *Lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe*, sont abrogées et remplacées par les suivantes :

« Dans le cas d'un lot ou d'un terrain de forme irrégulière, situé du côté extérieur d'une rue en courbe, la largeur minimale à la ligne avant peut être réduite en autant que la norme relative à la superficie minimale du lot ou du terrain soit respectée. La largeur ainsi réduite ne peut cependant être inférieure à 50 mètres.»

ARTICLE 4

Les dispositions de l'article 5.5.2, intitulé *Lot situé sur la ligne intérieure d'une courbe*, sont abrogées et remplacées par les suivantes :

« Dans le cas d'un lot ou d'un terrain de forme irrégulière, situé du côté intérieur d'une rue en courbe, la largeur minimale à la ligne arrière peut être réduite en autant que la norme relative à la superficie minimale du lot ou du terrain soit respectée. La largeur ainsi réduite ne peut cependant être inférieure à 50 mètres.»

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sylvain Breton, maire

Ginette Brisebois, directrice générale
et secrétaire-trésorière

12-03-67-8.4

La municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection des installations septiques au 10891, route Pauzé, tel qu'autorisé par le jugement numéro 705-17-003239-090 de la Cour Supérieure du Québec du 3 mars 2011.

Une (1) seule soumission a été reçue :

H. Lanthier Excavation 40 816,13 \$ taxes incluses

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau, propose de refuser la soumission.

Adoptée à l'unanimité.

9 Environnement et hygiène du milieu

Point 9.1

Monsieur Sylvain Riopel dépose le rapport de Compo Recycle pour le mois de février 2012.

12-03-67-9.2

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'autoriser une dépense maximum de 3 500 \$ pour l'organisation de la journée de la Terre qui aura lieu le 26 mai 2012, et d'autoriser le paiement des factures.

Adoptée à l'unanimité.

10. Loisirs, arts et culture

12-03-68-10.1

Considérant la demande de Culture et Loisirs Entrelacs;

Considérant que le panneau d'affichage électronique n'est pas fonctionnel;

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose de retirer le panneau d'affichage électronique du kiosque d'information et de le remplacer par un panneau aimanté, et d'autoriser les dépenses et le paiement des factures pour le remplacement des pièces.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-69-10.2

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'accepter la soumission d'Eklor pour la conception et production de dix (10) coroplasts représentant les activités hivernales et estivales, pour un montant de 600 \$, plus les taxes, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

11. Vie communautaire et famille

12-03-70-11.1

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Sylvain Riopel, propose d'appuyer la campagne annuelle de levée de fonds de la Fabrique de l'église Saint-Émile par une commandite du coût d'impression des billets pour le spectacle « country » qui aura lieu le 21 juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-71-11.2

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Gilles Delamirande, propose d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à la Coopérative Santé de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, à titre de membre de soutien.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-72-11.3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Entrelacs veut se doter d'une politique familiale (PFM) et veut entreprendre une démarche municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU' en réalisant ces démarches en faveur des familles et des aînés, la municipalité d'Entrelacs veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que notre municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions sont en cours pour favoriser le sentiment d'appartenance et créer des environnements favorables aux familles et aînés de notre municipalité suite à la consultation citoyenne implantée par le conseil municipal en 2010;

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Richard Houde, propose d'autoriser une demande de soutien au ministère de la Famille et des Aînés, conditionnellement à ce que la MRC de Matawinie présente une demande conjointement avec les municipalités désirant se joindre à ce projet, et que la MRC de Matawinie coordonne les travaux de mise en place et d'élaboration des politiques PFM/MADA.

Dans l'éventualité que la MRC de Matawinie ne souhaite pas en faire la demande sur une base collective, la municipalité s'engage à faire elle-même la demande sur une base individuelle; s'engage à une participation financière représentant 30% des dépenses admissibles; et nomme madame Diane Nadeau, conseillère responsable de la politique familiale, et monsieur Christin DuBois, conseiller responsable de la démarche municipalité amie des aînés.

Adoptée à l'unanimité.

12. Économie et développement touristique

12-03-73-12.1

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'autoriser la directrice générale, madame Ginette Brisebois, à déposer une demande d'aide financière au montant de 5 031,79 \$ dans le cadre de la politique nationale de la ruralité au centre local de développement de la Matawinie, et d'autoriser le maire, monsieur Sylvain Breton, et la directrice générale, madame Ginette Brisebois, à signer tous les documents relatifs à ce projet soit entre autres le protocole d'entente.

La municipalité d'Entrelacs s'engage par la présente à assurer la mise de fonds nécessaire, soit 20 % du projet, et ce, par le biais d'une entente en temps ressources entre la municipalité et madame Tourangeau, infographiste et membre de l'Union des gens d'affaires d'Entrelacs.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-74-12.2

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'inscrire la municipalité au salon des Chalets et Maisons de campagne 2013 au montant total de 3 013,32 \$ taxes incluses, pour un emplacement de 100 pieds carrés.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-75-12.3

CONSIDÉRANT la demande du CRÉ Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a inclus l'atteinte du développement durable dans ses orientations stratégiques;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt des métiers de la foresterie et du bois que le Québec se distingue par son engagement envers des pratiques respectueuses de l'environnement;

- CONSIDÉRANT QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a signé la charte de la Coalition Bois Québec en octobre 2010;
- CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la coalition servirait à consolider les engagements auprès des entreprises forestières de notre MRC;

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose que la municipalité joigne les rangs du mouvement régional pour la promotion du bois dans Lanaudière en adhérant à la charte de la Coalition Bois Québec, et que le maire, monsieur Sylvain Breton, soit autorisé à la signer.

Adoptée à l'unanimité.

13. Varia

Aucun point.

14. Période de questions du public

Il y a eu plusieurs questions et commentaires du public concernant :

- Le bottin des gens d'affaires
- La possibilité d'installer les boîtes à lettres de la rue Deschatelets au chalet des Loisirs
- La soumission pour l'installation septique au 10981, route Pauzé
- La zone S-7
- L'équipement du panneau d'affichage électronique

15. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Richard Houde, propose de clore l'assemblée à 21 h.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton
Maire

Ginette Brisebois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dix (10) personnes assistaient à l'assemblée.